



DELIBERATION N°2024/06/89 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

OBJET

**Approbation Convention cadre
Petites Villes de Demain**

Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 37

24 présents – 35 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

Présents

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2^{ème} Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3^{ème} Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5^{ème} Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6^{ème} Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7^{ème} Vice-Président, Didier LEBOIS, 8^{ème} Vice-Président, Bruno PASCAL, 9^{ème} Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10^{ème} Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11^{ème} Vice-Président – Madame Leila AMROUT, 1^{ère} Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2^{ème} Membre délégué – Mesdames Laurence EMMANUELLI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers communautaires.

Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Christian SOMMACAL

Absente

- Madame Nadia BELAOUNI, Conseillère communautaire

Absente excusée

- Madame CALBA, Conseillère communautaire

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

RAPPORTEUR : Bruno PASCAL**EXPOSE**

Le programme Petites Villes de Demain vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur territoire environnant et présentant des signes de fragilité.

L'objectif est de soutenir les maires dans leurs actions portant sur l'ensemble des domaines qui contribueront au dynamisme de leur centre-ville : logement, commerce, mobilité, transition écologique, valorisation patrimoniale, développement des services et activités.

Le 18 décembre 2020, la ville de Vauvert a été retenue pour intégrer ce programme.

La Villes de Vauvert et la Communauté de communes ont cosigné la Convention Petites Villes de Demain en juillet 2021, actant ainsi leurs engagements à élaborer un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation.

La Convention « Opération de Revitalisation de Territoire » (ORT) jointe en annexe, présente donc le projet urbain, économique et social de revitalisation de la commune de Vauvert, le secteur d'intervention et le plan d'action qui en découle.

La Communauté de communes s'engage ainsi à accompagner la commune dans les actions liées à ses champs de compétences :

- Accompagner la réhabilitation du bâti et améliorer les conditions d'habitat en cœur de ville,
- Favoriser l'animation de la vie locale, le maintien du commerce de proximité, le développement d'activité de services en cœur de ville et le soutien à l'activité touristique,
- Valoriser, promouvoir et enrichir les patrimoines, la culture et les arts.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme Petites Villes de Demain ;

Vu la Convention Petites Villes de Demain signée le 20 juillet 2021 ;

Vu le projet de Convention Cadre Petites Villes de Demain et ses annexes ci-joints ;

Vu l'avis de la Commission « Développement Economique » du 4 juin 2024 ;

Vu l'avis de la Commission « Habitat et cadre de vie » du 4 juin 2024 ;

Vu La consultation de la commission « Finances, mutualisation et attribution des fonds de concours » du 10 juin 2024 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 12 juin 2024 ;

Considérant que la Communauté de communes est cosignataire du programme Petites Villes de Demain ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'APPROUVER la Convention Cadre Petites Villes de Demain de Vauvert et ses annexes ci-joint ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

Le Président,

André BRUNDU



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024_06_89-DE

